
Séance du 19 novembre 2024

N° 69/2024

**Ouverture d'un
poste permanent à
temps complet au
grade d'adjoint
territorial
d'animation
principal de 2^e
classe**

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf novembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni à mairie, salle du conseil, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Madame Lucy MOREAU, maire.

Présents : Lucy MOREAU, Jean-Luc CHARTIER, Virginie MARTINS, Didier DAVID, Raphaèle GONTIER, Thierry BOISSINOT, Olivier TRAVEL, Annie GUILBERT, Isabelle PIDOUX, Guillaume PORCHET, Christian PINEAU, Sophia AUGER.

Excusés avec pouvoirs : Paul VOUHÉ pouvoir à Annie GUILBERT, Céline PAILLAT pouvoir à Raphaèle GONTIER.

Excusée sans pouvoir : Patrick MOULINEAU, Thomas BEVILLE, Fabienne THORRÉE, Sandra SAUVAGE Marine SACRÉ.

Secrétaire de séance : Sophia AUGER.

Date de convocation : 13 novembre 2024

Date d'affichage : 20 novembre 2024

Conseillers en exercice :	19
Présents :	12
Excusés :	07
Pouvoirs :	02
Votants :	14

Certifiée exécutoire,

Vu, Le Maire,

Lucy MOREAU



**Transmission au contrôle de légalité le :
Publié le :**

Accusé de réception en préfecture
079-217903517-20241119-69-2024-DE
Date de télétransmission : 29/11/2024
Date de réception préfecture : 29/11/2024

N° 69 : Ouverture d'un poste permanent à temps complet au grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe

Mme MARTINS, adjointe Ressources Humaines, expose au conseil municipal, que dans le cadre de la recherche d'un animateur pour le service enfance, il est important de se laisser la possibilité de recruter sur l'ensemble des grades du cadre d'emploi d'adjoint territorial d'animation. Initialement, le poste a été créé avec le grade d'adjoint territorial d'animation.

Elle propose donc d'ouvrir un poste permanent à temps complet pour le grade d'adjoint territorial d'animation principal de 2^e classe.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, délibère et accepte la proposition ci-dessus.

Fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus. Ont signé au registre les membres présents.

Le secrétaire de séance,



Sophia AUGER

Le Maire,



Lucy MOREAU

Le Maire ,

- Certifie le caractère exécutoire de cet acte,
- Informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif de POITIERS dans un délai de deux mois à compter de l'obtention de ce caractère exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr

